

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil Régional en dates du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité ;
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le

cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 du Conseil régional approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural » ;
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 24 mars 2022 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 et notamment son volet cohésion territorial ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 décembre 2012 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du Pays de la Haute Sarthe pour un montant d'aide régionale de 4 101 000 €, modifié par voie d'avenant ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014 relative à l'approbation du contenu du Contrat Régional des Solidarités Territoriales et le montant de l'aide régional à hauteur de 6 500 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de 3 153 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, pour un montant de dotation de 1 552 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Challans Gois Communauté, pour un montant de dotation de 2 485 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour un montant de dotation de 1 627 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 € ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation des mesures de soutien suite à la fermeture de l'entreprise

Arjowiggins à Bessé-sur-Braye,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 affectant une autorisation de programme de 1 000 000 € pour le plan d'urgence exceptionnelle Arjowiggins,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les termes de l'Appel à manifestation d'Intérêt pour l'année 2020 : « Solutions innovantes pour la mobilité des territoires » ;
- VU** la délibération du Conseil régional en dates des 9 et 10 juillet 2020 du Conseil régional approuvant le règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant la modification du règlement d'intervention du Fonds Territoire d'industrie ;

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) – plan de relance :

D'APPROUVER

la modification du coût total de l'action « L'action Trifibre - création d'une star-up en production d'éco-matériaux innovants » inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (Loire Atlantique - 44), qui s'élève désormais à 106 200 € HT pour une subvention inchangée d'un montant de 75 000 € attribuée à la Communauté de communes Estuaire et Sillon (convention d'attribution n°2018-12786).

D'APPROUVER

les termes de l'avenant à la convention d'attribution modifiant le coût total de l'action « L'action Trifibre - création d'une star-up en production d'éco-matériaux innovants » (convention d'attribution 2018-12786) inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon en 1.1 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant.

D'APPROUVER

la modification de l'action « La voie verte sur le Brivet Eaux & Paysage - Phase n°1 » (arrêté 2020_10204) par « Les travaux du Café du Pont » à Saint-Malo-de-Guersac par la Communauté d'agglomération de la CARENE, dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire Atlantique - 44), l'opération ne pouvant être menée à son terme en l'état actuel du dossier.

D'APPROUVER

la modification de la dépense éligible de l'action "les travaux du Café du Pont" portée par la Communauté d'agglomération de la CARENE (arrêté 2020_10204) inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la CARENE (Loire-Atlantique -44) qui s'élève désormais à 1 180 000 € HT sans modification de la subvention régionale.

D'ANNULER

la subvention régionale d'un montant de 50 000 € attribuée à la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) pour la viabilisation du Parc d'Activités de La Tannière à Saint-Berthevin-la-Tannière (arrêté d'attribution n°2021_12433) dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020, l'opération étant reportée.

D'APPROUVER

l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 € pour l'opération « La viabilisation de la Zone d'Activités de Oisseau » portée par la Communauté de communes du Bocage Mayennais (arrêté d'attribution n°2021_12432), inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais, portant ainsi la subvention régionale à un montant total de 100 000 €.

D'APPROUVER

la modification du montant de la dépense subventionnable de l'opération « La viabilisation de la Zone d'Activités de Oisseau » portée par la Communauté de communes du Bocage Mayennais (arrêté d'attribution n°2021_12432) inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais, qui s'élève désormais à 137 383 € HT.

D'APPROUVER

la modification du montant de la dépense subventionnable de l'opération « La construction du pôle culturel de Laval » portée par Laval Agglomération (arrêté d'attribution n°2020_01297) inscrite au contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53), qui s'élève désormais à 23 274 000 € HT, sans modification de la subvention régionale.

D'APPROUVER

le maintien de l'aide régionale ainsi que la prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 de l'opération « Construction d'un centre aquatique à Challans » (arrêté d'attribution n°2018_02951) au profit de la Communauté de communes de Challans Gois dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Challans Gois Communauté (Vendée - 85).

Dans le cadre des Nouveaux contrats régionaux :

D'APPROUVER

la modification de l'action n°10 « Réhabilitation de l'office de tourisme de Beaumont sur Sarthe » inscrite au Nouveau contrat régional 2012-2017 du Pays de la Haute Sarthe dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (Sarthe - 72) (arrêté d'attribution n°2012_13312), portant dorénavant sur la « Création d'un office de tourisme à Beaumont sur Sarthe et d'un point d'information touristique à Saint Léonard des Bois ».

D'APPROUVER

la modification des dépenses éligibles de l'action n°10 « Création d'un office de tourisme à Beaumont sur Sarthe et d'un point d'information touristique à Saint Léonard des Bois », inscrite au Nouveau contrat régional 2012-2017 du Pays de la Haute Sarthe, qui s'élève désormais à 112 500 € HT, pour une subvention régionale inchangée d'un montant de 90 000 €, soit un taux

d'intervention régionale de 80 %.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

Maine et Loire (49)

D'APPROUVER

le maintien de la subvention régionale et les termes de la convention modificative n°1 à la convention n°2019_13226 approuvée le 15 novembre 2019 et signée le 21 novembre 2019 avec la Communauté de communes Baugeois Vallée pour la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), prorogeant l'échéance au 21 mai 2023, telle que figurant en 1.5 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention modificative n°1.

Dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité et du Fonds Régional de Développement des Communes :

D'APPROUVER

la prise en compte des dépenses engagées par la Commune de Saint-Viaud (Loire Atlantique - 44) au 1er février 2019 pour son projet d'aménagement touristique pour lequel la Commune a bénéficié d'une subvention régionale d'un montant de 37 500 € attribuée à la Commission permanente du 15 novembre 2019 (arrêté n°2019_14683).

D'APPROUVER

la modification du montant de la dépense éligible, soit 38 836 € HT, et le montant de la subvention, soit 5 825 €, attribuée à la Commune de la Chapelle Saint Fray (Sarthe-72) par délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 (arrêté n°2020_06752), pour le projet de mise en conformité et aménagement du commerce.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

D'ANNULER

la subvention d'un montant de 4 274 € accordée à la Commune de Montenay (Mayenne - 53) par délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 (arrêté 2018_03729) pour la réfection des sanitaires et d'une partie de la salle principale du restaurant scolaire.

Dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires » :

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du changement d'adresse de l'Association Moins Vite au 14 Rue Thoré 72000 Le Mans.

D'APPROUVER

les nouvelles modalités de versement de la subvention d'investissement attribuée à l'Association Moins Vite pour la réalisation du projet le Laboratoire des proximités (convention n°2021.15038) et les termes de l'avenant correspondant tel que figurant en 2.4 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant.

D'APPROUVER

les nouvelles modalités de versement de la subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Moins Vite pour la réalisation du projet le Laboratoire des proximités (convention n°2021.16069) et les termes de l'avenant correspondant tel que figurant en 2.4 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant.

Dans le cadre de l'exécution de Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal (PLRII) - plan de relance :

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du changement du numéro de dossier 2021_12600 relatif à l'opération "Aménagement de la ZAC Ekho Sud et d'une piste cyclable" porté par la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85).

Dans le cadre de l'exécution de Pays de la Loire Relance Investissement Communal (PLRIC) - plan de relance :

D'AUTORISER

la prise en compte rétroactive des dépenses engagées par la Commune de Marcillé-la-Ville (Mayenne - 53) au 1er juillet 2020 pour son projet de réhabilitation et agrandissement de la mairie pour lequel la Commune a bénéficié d'une subvention régionale d'un montant de 23 514 € attribuée par arrêté 2021_16025.

Dans le cadre des Convention cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour le territoire de Baugeois-Vallée telle que figurant en 5.2 - annexe 1.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour la commune de Benet telle que figurant en 5.2 - annexe 2.

Dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) :

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des Contrats de Relance et de Transition Ecologique signés telle que figurant en 5.3 - annexe 1.

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale - Xynthia :

D'ATTRIBUER

dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, une subvention d'un montant de 333 500 €, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme (opération n°2014_09984), au bénéfice de la Commune l'Aiguillon-Presqu'île pour le projet d'aménagement du centre-ville de la commune déléguée de l'Aiguillon-sur-Mer sur un montant subventionnable de travaux de 939 000 € HT.

Dans le cadre de la Politique de la ville-Volet renouvellement urbain :

D'APPROUVER

l'avenant 2 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Saint-Nazaire n° 621 tel que figurant en 5.4 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant en tant que partenaire associé.

D'APPROUVER

l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de projets de renouvellement urbain de Saumur (Maine-et-Loire - 49) n° 625 pour le quartier du Chemin Vert tel que figurant en 5.4 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant en tant que partenaire associé.

Dans le cadre du Fonds Territoire d'Industrie :

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention Territoire d'Industrie de Laval Agglomération (Mayenne - 53) tel que figurant en 5.5 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant n°1 à la convention Territoire d'industrie de Laval Économie.

D'ATTRIBUER

dans le cadre du fonds Territoire d'Industrie et de l'enveloppe 2020_11256 déjà affectée en autorisation d'engagement (opération n°2020_11256) une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « May Usinage » pour le projet d'une étude de faisabilité d'une école de production pour une dépense éligible de 31 750 € TTC.

D'AUTORISER

la prise en compte rétroactive des dépenses au 1er septembre 2022.

D'ATTRIBUER

dans le cadre du fonds Territoire d'Industrie et de l'enveloppe 2020_11256 déjà affectée en autorisation d'engagement (opération n°2020_11256) à Laval Économie une subvention d'un montant de 20 000 €, correspondant à une dépense subventionnable de 40 182 € TTC pour l'emploi d'un chargé de mission.

D'ATTRIBUER

dans le cadre du fonds Territoire d'Industrie et de l'enveloppe déjà affectée en autorisation d'engagement (opération n°2020_11256), à la Communauté de communes du Mont des Avaloirs une subvention d'un montant de 20 000 €, correspondant à une dépense subventionnable de 40 000 € TTC pour l'emploi d'un chargé de mission.

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention Territoire d'Industrie de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille (Sarthe - 72) tel que figurant en 5.5 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant n°1 à la convention Territoire d'industrie de la Communauté de communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille.

D'ATTRIBUER

dans le cadre du Fond Territoire d'Industrie et de l'enveloppe déjà affectée en autorisation d'engagement (opération n°2020_11256), à la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille une subvention d'un montant aide de 20 000 €, correspondant à une dépense subventionnable de 45 000 € TTC pour l'emploi d'un chargé de mission.

Dans le cadre des Schémas de Cohérence territoriale :

D'EMETTRE

un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine et Loire - 49).

DE SOLLICITER

la prise en compte des observations formulées sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Baugeois Vallée, telles que précisées dans l'avis figurant en 5.6 - annexe 1.

D'EMETTRE

un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85).

DE SOLLICITER

la prise en compte des observations formulées sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, telles que précisées dans l'avis figurant en 5.6 - annexe 2.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié dans le point 5.5 « Territoire d'industrie », l'avenant au protocole avec Laval Agglomération portant sur la création d'une Ecole de Production et la réalisation d'une étude d'opportunité d'une ouverture d'une école de production
Contre du groupe L'Ecologie Ensemble
Abstention du groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs